



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DPEP2 – Enseignement du privé**

n° 2025-2026

Affaire suivie par :

Sabine Malet/Farrah Zitte

Tél : 02 62 48 14 85

Mél : prive.dpep@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 ST DENIS CEDEX 9

**Division des personnels enseignants  
du premier degré**

Saint-Denis, le **12 juin 2026**

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les maîtres de l'enseignement  
du privé premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les IEN chargés des  
circonscriptions du premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

**ADDITIF** à la Note de service n° 5

**Objet : Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle 2026**

**Références :**

- Article R914-60-1 du code de l'éducation ;
- Décret n°2023-720 du 4 août 2023 relatif à la promotion à la classe exceptionnelle de certains personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Note de service du 2 mai 2024 relative à l'accès à la classe exceptionnelle des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat appartenant aux échelles de rémunération des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs de lycées professionnels, des professeurs d'éducation physique et sportive et des professeurs des écoles ;

La présente note de service a pour objet d'**informer** sur le contingent alloué au département de La Réunion pour le tableau d'avancement à la Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles 2026.

Les possibilités de promotion sont de « **8** ».

Le recteur,  
Pour le recteur de région académique,  
recteur d'académie et par délégation,  
La Cheffe de la D.P.E.P.

**SIGNE**

Valérie DECOUTY